



Annonce de vacances

Pour les enfants préscolaires sur 45 semaines

A transmettre 2 mois avant les périodes de vacances annoncées.

Nom des parents : _____

Nom de l'enfant : _____

Nom de l'accueillante : _____

Semaine 1 : du _____ au _____

Semaine 2 : du _____ au _____

Semaine 3 : du _____ au _____

Semaine 4 : du _____ au _____

Semaine 5 : du _____ au _____

Selon le règlement, nous vous déduisons 5 semaines par année pour les vacances de votre enfant.

Par conséquent, il est nécessaire de prendre ces 5 semaines de vacances. Si ce n'est pas le cas et que, par exemple, vous ne prenez que 4 semaines dans l'année, la 5^{ème} devra vous être facturée à la fin de l'année en cours. Pour rappel, selon le taux de placement de votre enfant, le nombre de jours de vacances correspond à :

- | | |
|------------------------------|----------------------------|
| • Un 100% = 25 jours | Un 50% = 12.5 jours |
| • Un 90% = 22.5 jours | Un 40% = 10 jours |
| • Un 80% = 20 jours | Un 30% = 7.5 jours |
| • Un 70% = 17.5 jours | Un 20% = 5 jours |
| • Un 60% = 15 jours | Un 10% = 2.5 jours |

Pour l'année en cours, voici les jours fériés officiels en vigueur dans le canton de Vaud + le 26 décembre, selon le règlement du personnel des accueillantes : lien officiel des jours fériés de canton de Vaud :

<https://www.vd.ch/formation/jours-feries-et-vacances-scolaires/jours-feries-et-vacances-scolaires>

Nouvel An, 2 janvier, Vendredi Saint, Lundi de Pâques, Jeudi de l'Ascension, Lundi de Pentecôte, Fête nationale, Lundi du Jeûne Fédéral, Noël et le 26 décembre.